Accès au marché : cadre national et international

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

Objectifs

En mettant l'accent sur le marché des arts, le Conseil vise à améliorer l'accès national et international à l'art canadien de grande qualité dans le but de renforcer la capacité des artistes canadiens à réussir et à prospérer au Canada et à l'étranger. Pour y parvenir, le Conseil a défini trois objectifs, qui se renforcent mutuellement :

Premier objectif :
Contribuer au développement de nouveaux marchés nationaux et internationaux pour l'art canadien
Les résultats escomptés incluent une diversification des destinations liées aux subventions de voyage; un plus grand nombre et une meilleure qualité des invitations et des engagements; une augmentation de la présence canadienne sur les marchés nouveaux ou émergents.

Deuxième objectif :
Renforcer la capacité des artistes canadiens à réussir à l'extérieur de leurs marchés nationaux
Les résultats escomptés incluent un plus grand éventail d'artistes et d'organismes artistiques qui acquièrent de nouvelles compétences et qui percent de nouveaux marchés; des partenariats avec différents secteurs et ordres de gouvernement afin d'accroître les investissements et de créer de nouvelles possibilités pour les artistes.

Troisième objectif :
Élargir l'accès international à l'art canadien de grande qualité, prêt à être mis sur le marché
Les résultats escomptés incluent une augmentation des activités internationales; un renforcement de la capacité des bénéficiaires de subventions à maximiser les possibilités à l'international; ou, dans certains cas, une hausse des revenus et du nombre de spectateurs.

Si les objectifs mentionnés visent à améliorer l'accès des artistes aux marchés, ils contribueront sans nul doute à améliorer l'accès du public à l'art canadien au pays comme à l'étranger.

La synergie entre les marchés nationaux et internationaux

Le Conseil est conscient que les mesures et initiatives nationales peuvent, avec le temps, assurer une meilleure présence canadienne sur la scène internationale. Certaines activités sur le plan national, telles que la participation à des ateliers sur les tournées ou des échanges avec des artistes et des acheteurs étrangers à des festivals canadiens, peuvent avoir des répercussions à long terme sur le succès à l'échelle mondiale. Par ailleurs, les représentations et les expositions locales aident les artistes à produire des œuvres artistiques de grande qualité, renforcent leur confiance et augmentent le potentiel de commercialisation de leurs œuvres.[1] En outre, un marché national des arts sain peut constituer une base stable pour lancer des activités internationales, tout en contribuant à la compétitivité des artistes dans des marchés plus vastes.

1 Dans le présent contexte, on entend par potentiel de commercialisation la capacité d'une œuvre à s'imposer dans le marché des arts. Plusieurs facteurs y contribuent, notamment la nature et la qualité adéquate de l'œuvre, sa pertinence pour le marché choisi et la capacité professionnelle des artistes ou de leurs représentants à saisir l'occasion.

Si, autrefois, les artistes devaient généralement obtenir du succès au pays avant de poursuivre une carrière internationale, ce n'est plus le cas aujourd'hui pour nombre d'entre eux. Avec l'accroissement de la mobilité et l'évolution des modes d'accès, les artistes peuvent d'abord percer des marchés à l'étranger ou les développer grâce aux outils numériques qui tendent à effacer les frontières nationales et internationales. La perméabilité croissante entre les marchés comporte des avantages particuliers pour les nombreux artistes canadiens dont les marchés ou les publics sont qualifiés de « créneaux » : ces artistes peuvent être considérés moins imposants au Canada qu'ils ne le sont à l'échelle internationale. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Conseil a intégré la poursuite du développement d'un marché national vigoureux à son approche du marché international des arts.

Plus encore, la diffusion numérique a perturbé les modes traditionnels d'accès aux marchés et accru la capacité à atteindre un marché « sans frontières ». La façon dont les œuvres artistiques sont négociées change également, et les rôles autrefois distincts du créateur, du producteur et du diffuseur sont aujourd'hui beaucoup plus flous.

Le rôle international du Conseil

Même s'ils peuvent avoir des incidences diplomatiques et commerciales, les investissements internationaux du Conseil sont entièrement motivés par son mandat artistique et son engagement fondamental envers le milieu des arts et ses pratiques artistiques. Son approche vise à s'assurer que les artistes ont un choix plus grand et un meilleur contrôle sur leur carrière; le potentiel d'accroître et de diversifier leurs publics et leurs revenus; la possibilité d'échanger avec des pairs d'autres pays; et celle d'approfondir leurs pratiques dans le contexte de normes internationales. Parallèlement, le Conseil aspire à améliorer l'accès du public à l'art canadien de qualité à l'échelle mondiale.

Les mesures prises par le Conseil continueront d'être guidées par une compréhension claire du rôle qui lui incombe dans la sphère culturelle internationale. Le Conseil des arts du Canada :

- √ répond à la diversité des intérêts artistiques exprimés par la communauté;
- √ s'appuie sur le succès de son principal engagement qui consiste à mettre l'accent sur la qualité artistique;
- √ met l'accent sur un processus d'évaluation par les pairs compétitif et la prise de décisions responsables;
- √ accorde une grande importance à jumeler les artistes avec des collaborateurs ou des publics appropriés;
- √ se concentre stratégiquement sur l'établissement de liens et de réseaux;
- √ travaille de concert avec des partenaires internationaux, d'autres organismes de soutien et des ministères;
- √ possède une expertise de collaboration avec des « agents de liaison » (par ex. agents, march ands d'art, distributeurs, diffuseurs et autres).

Cette compréhension guidera le Conseil lorsqu'il agira seul ou de concert avec d'autres. Puisque les relations et les réseaux constituent la pierre d'assise du développement de marchés, le Conseil priorisera la collaboration avec un certain nombre d'acteurs et de réseaux canadiens et internationaux clés, de même qu'avec ses partenaires provinciaux et territoriaux de soutien aux arts. Le Conseil travaillera également avec des organismes de services nationaux dans le domaine des arts afin de s'assurer que ses services sont efficaces et adaptés aux ressources existantes. Le

Conseil entend également mettre à profit ses relations avec les ministères du Patrimoine canadien et des Affaires étrangères et du Commerce international, et investir de façon plus stratégique dans l'établissement de relations avec des partenaires internationaux.

Prochaines étapes

Le Conseil des arts du Canada intensifie ses investissements et ses activités dans le domaine de l'accès aux marchés et s'emploie à en renforcer les répercussions. Le présent cadre est un document évolutif. Ses objectifs resteront les mêmes, mais les stratégies adoptées par le Conseil pour les atteindre changeront au fil du temps à mesure que des résultats escomptés seront obtenus ou que le marché évoluera. Conscient que les différentes disciplines artistiques ont leurs propres stratégies nationales et internationales, le Conseil a inclus cette diversité dans son approche. Le Conseil offre actuellement, dans toutes les disciplines, un éventail de possibilités pour soutenir les activités d'accès au marché.

Étant donné le caractère évolutif de ses activités, le Conseil modifiera probablement ses programmes de subventions au fil du temps pour suivre le rythme des changements au pays et dans le monde. Afin de structurer et de restructurer ses efforts le plus efficacement possible, le Conseil effectuera un suivi constant de la situation et de l'évolution des marchés culturels nationaux et internationaux. Conformément à sa philosophie générale et son processus de renouvellement, le Conseil continuera d'entretenir des rapports avec ses partenaires afin d'évaluer l'efficacité de ses programmes et les améliorations possibles. Le Conseil prévoit également revoir les objectifs et les stratégies énoncés dans le présent cadre lors de son prochain cycle de planification stratégique commençant en 2016.

Le contexte changeant du soutien à l'accès aux marchés

Au cours des dernières années, le contexte dans lequel s'inscrit le soutien à l'accès aux marchés a changé au Canada, présentant de nouveaux défis et possibilités. Comme il existe moins de ressources et de programmes fédéraux, les activités du Conseil deviennent ainsi plus importantes. Parallèlement, plusieurs provinces et territoires investissent davantage dans la mobilité des artistes et le développement de marchés. Les approches et la répartition des fonds varient d'une région à l'autre : certaines régions disposent de marchés aux infrastructures plus développées que d'autres.

Ces changements se sont produits au Canada alors que le monde vivait de profondes mutations économiques conjuguées à une évolution technologique sans précédent. Même si l'Europe et les États-Unis représentent encore d'importants marchés et centres de réseautage pour les artistes canadiens, certaines régions d'Asie et d'Amérique du Sud se démarquent comme de nouveaux marchés très peu exploités et qui méritent de l'être.[2]

2 Il s'agit d'une observation d'ordre général sur le marché international à l'heure actuelle. Des artistes et formes artistiques du Canada jouissent encore d'un marché permanent et viable en Europe ou aux États-Unis. Même si les marchés émergents en Asie et en Amérique du Sud offrent un potentiel intéressant, leur développement nécessite un investissement à long terme et pose de nouveaux défis, tels que l'établissement de normes pour les cachets d'artistes.

Contexte

Depuis sa création, le Conseil des arts du Canada aide les artistes canadiens à conquérir les marchés nationaux et à se tailler une place sur la scène internationale. Source d'inspiration au pays, les artistes canadiens sont acclamés dans le monde entier. Cependant, pour se démarquer dans le marché hautement concurrentiel des arts, le Canada doit accroître sa compétitivité. Pour renforcer ses liens avec ces marchés, il lui faut recourir à des stratégies mises en place doivent bénéficier de ressources suffisantes.

Le soutien de la présence internationale du Canada dans le domaine des arts est une des composantes essentielles des activités du Conseil qui, en tant qu'organisme public ayant pour mission d'appuyer et de promouvoir les arts et les artistes canadiens. En juin 2012, le Conseil a annoncé qu'il bonifiait de deux millions de dollars son soutien à l'accès aux marchés internationaux. D'avril 2013 à mars 2015, le Conseil aura investi trois millions de dollars additionnels, portant ainsi son nouvel investissement à l'accès au marché international à cinq millions de dollars et l'ensemble de son investissement ciblé à environ dix millions de dollars.[3] En trois ans, le Conseil doublera donc cet investissement ciblé.

Les marchés internationaux sont essentiels à la réussite du secteur artistique canadien et à son appréciation du public. L'accès à ces marchés permet aux artistes d'accroître leurs publics et de diversifier leurs sources de revenus au-delà du bassin national de 35 millions d'habitants. En offrant aux artistes canadiens la possibilité de participer à des échanges et en leur procurant une visibilité à l'extérieur de leurs marchés nationaux, cet accès permet également de renforcer les pratiques artistiques canadiennes. Les activités artistiques internationales favorisent une meilleure compréhension de la culture canadienne et des autres cultures, créent un sentiment de fierté nationale et préparent les Canadiens à participer pleinement à l'économie et à la communauté mondiale. Les succès remportés par les artistes canadiens à l'étranger rejaillissent sur l'ensemble des Canadiens et contribuent à leur faire prendre conscience qu'ils sont des citoyens du monde.

Avec le présent document-cadre, le Conseil des arts souhaite consolider le lien important existant entre la réussite sur le marché national et la réussite sur le marché international. Comme les activités sur le plan national ont des répercussions à long terme sur le succès à l'échelle mondiale, les initiatives pour développer et renforcer les marchés nationaux et internationaux doivent être réalisées conjointement.

L'investissement du Conseil dans l'accès aux marchés couvre une gamme de programmes, de services et d'initiatives :

- **Programmes :** tous les Services et Bureaux des disciplines artistiques du Conseil gèrent des programmes de subventions offrant un soutien aux activités nationales et internationales.
- **Services :** initiatives dans les marchés ciblés, outils et ressources documentaires.
- **Initiatives visant le Conseil :** participations internationales du Conseil en tant qu'organisme public (telles que sa participation aux activités de la Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles [FICAAC]).

3 En plus de ce financement ciblé, le Conseil peut répondre aux demandes ayant une incidence à l'échelle internationale dans le cadre d'autres programmes (dont les programmes de fonctionnement et d'aide aux projets). Ces fonds sont importants, mais varient d'une année à l'autre (en fonction du nombre de demandes reçues et retenues) et, dès lors, ne sont dès lors pas inclus dans les chiffres présentés.

Ces mécanismes bien établis permettent au Conseil de soutenir des activités d'accès aux marchés qui priorisent la qualité artistique et, aussi, de tirer profit des investissements publics du Canada dans la création artistique en mettant un plus vaste public en contact avec les arts. Les pratiques artistiques varient et comprennent tant des formes plus conventionnelles que des pratiques occupant des créneaux pointus, voire expérimentaux ou hybrides. Les notions de « marché » et de « marché des arts » sont malléables : il peut s'agir de n'importe quel forum national ou international au sein duquel des œuvres d'art sont diffusées ou expérimentées. Cela comprend également les occasions d'affaires, les débouchés commerciaux ou les possibilités économiques ainsi que toutes les situations dans lesquelles les concepts et créations artistiques obtiennent une forme de reconnaissance.

Les concepts décrits dans le présent document-cadre respectent les orientations et les thèmes du plan stratégique 2011-2016 du Conseil intitulé Resserrer les liens, notamment ce qui a trait à la synergie dans la création de nouvelles possibilités d'accès aux marchés, à l'incidence de plateformes numériques sans frontières, à la nécessité de favoriser l'accès à des formes d'art distinctes et diverses et à la priorité que le Conseil donne à l'engagement du public envers les arts.